



Recommandations politiques du réseau VolontariAS

Pour lever les freins au volontariat en action sociale

Novembre 2018

Plateforme francophone du Volontariat

Table des matières

Introduction	3
Les 13 recommandations	4
1. Non au volontariat « pansement » !	4
2. Le volontariat = un engagement libre, gratuit, au profit d'autrui... et rien d'autre !	4
3. Simplification des démarches administratives pour les allocataires sociaux	4
4. Une représentation des volontaires auprès des différents niveaux de pouvoir	5
5. Fournir une assurance gratuite à tous les volontaires.....	5
6. Couvrir les frais de déplacements des volontaires	5
7. Mettre des locaux à disposition des volontaires	5
8. Rendre les locaux des organisations accessibles aux PMR	6
9. Financer la formation des bénévoles.....	6
10. Faciliter l'intégration d'un module « Volontariat » dans les écoles sociales.....	6
11. Promouvoir les outils « Volontariat » du secteur	7
12. Mener une étude statistique approfondie sur le volontariat à Bruxelles	7
13. Renforcer le réseau VolontariAS.....	7
Contact	8

Introduction

L'action sociale est le secteur le plus important à Bruxelles en nombre de volontaires. 14.000 bénévoles s'investissent chaque année pour lutter contre la pauvreté et ses effets.¹ Pourtant, la Région compte un taux d'engagement volontaire inférieur au reste du pays. Et l'encadrement de ces volontaires soulève encore de nombreux défis pour les organisations du secteur social.

C'est pourquoi en 2016, la Plateforme francophone du Volontariat (PFV) s'est associée aux Centre de Prévention du Suicide, l'Entr'Aide des Marolles, l'Espace Social Télé-Service et la Fédération des Services Sociaux. Ensemble, elles ont mis sur pied un réseau chargé de lever les freins et améliorer la qualité du volontariat en action sociale à Bruxelles. Ce réseau, appelé VolontariAS, a reçu le soutien de la Cocof.

En novembre 2018, le réseau VolontariAS clôturait un premier chapitre au terme de trois ans de recherche-action lors d'une journée réunissant bénévoles et travailleurs bruxellois de l'action sociale. Cette journée fut l'occasion pour chacun de prendre connaissance des résultats auxquels il ou elle avait contribué au cours de cette recherche-action (en participant à une rencontre de réseau, une formation, un entretien individuel...). Ceux-ci ont été diffusés dans une publication intitulée « Volontaires en action sociale : un engagement pas si simple ? ».²

S'il existe une « marge de manœuvre » au sein de chacune de nos organisations pour susciter l'engagement citoyen, améliorer le bien-être des volontaires et la qualité de leur action, il n'en demeure pas moins que chacune se trouve confrontée à des limites (financières, logistiques, pédagogiques, humaines...). Le réseau ne peut pas à lui seul dépasser ces freins. Ainsi, au terme de cette journée, bénévoles et travailleurs ont identifié les besoins pour lesquels un soutien complémentaire des pouvoirs publics est nécessaire.

Soutenir ces recommandations est l'occasion d'offrir un véritable soutien et une reconnaissance à l'égard de ces milliers de bénévoles qui s'investissent jour après jour pour lutter contre les effets de la précarité et de la pauvreté à Bruxelles.

¹ LE VOLONTARIAT EN BELGIQUE, CHIFFRES-CLÉS, FONDATION ROI BAUDOIN, 2015.

² DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DE LA PFV : WWW.LEVOLONTARIAT.BE/VOLONTARIAS/OUTILS

Les 13 recommandations

Cadre légal et reconnaissance

1. Non au volontariat « pansement » !

Que ce soit dans les projets de loi, de décret, d'ordonnance, ou dans les discours des élus, le réseau VolontariAS demande de ne plus recourir au volontariat comme pansement à la déconstruction de la sécurité sociale et au manque de moyens pour financer l'emploi.

Ainsi, le volontariat ne doit pas être instrumentalisé pour pallier au manque de moyens pour financer l'emploi dans le secteur. Lorsqu'un travailleur qualifié, engagé de manière pérenne, est nécessaire, il faut pouvoir financer ce poste. Des acteurs de l'aide alimentaire dénonçaient récemment le manque de soutien structurel apporté à leur secteur : le volontariat n'est plus un choix pour certaines organisations, mais une solution faute de soutien de l'Etat.

De même, le volontariat ne doit pas être valorisé à des fins d'activation sociale. Si certaines personnes peuvent s'épanouir dans une activité bénévole et y trouver de nombreux avantages pour leur recherche d'emploi, il convient de ne pas recourir au volontariat de manière systématique pour « occuper » les gens.

2. Le volontariat = un engagement libre, gratuit, au profit d'autrui... et rien d'autre !

Le réseau demande aux élus politiques de ne plus employer le vocable « volontariat » pour désigner des formes de travail gratuit obligatoire (service communautaire), des formes de travail (mal) rémunérés (travail associatif)...

Ces amalgames dévalorisent l'engagement des nombreux citoyens qui s'impliquent gratuitement et librement. En outre, ils ne mettent pas tout le monde sur un pied d'égalité. En fonction de son statut social, une personne sera tantôt contrainte, tantôt rémunérée, tantôt défrayée (ou pas) pour son engagement. Autant d'aspects qui peuvent dénaturer les relations entre citoyens et associations et amoindrir l'esprit de solidarité et d'entraide citoyenne au sein de la société.

3. Simplification des démarches administratives pour les allocataires sociaux

Le réseau souhaite apporter une modification majeure à la loi sur le volontariat de 2005 : la suppression de la déclaration préalable exigée des demandeurs d'emploi et prépensionnés indemnisés (le formulaire C45B) et la suppression de la nécessité d'informer son assistant social lorsqu'on est demandeur d'asile ou aidé par le CPAS.

Ces démarches sont des freins à leur engagement ou peuvent même les mettre à mal en cas d'oubli ou de méconnaissance du cadre légal. En outre, elles n'atteignent pas l'objectif visé, à savoir lutter contre le travail en noir ou le non-respect de la loi sur le volontariat.³

³ POUR PLUS D'INFORMATIONS : WWW.LEVOLONTARIAT.BE/STOP-C45B. L'AVIS DU CONSEIL SUPÉRIEUR DES VOLONTAIRES VA DANS LE MÊME SENS : [HTTPS://CONSEILSUPERIEURVOLONTAIRES.BELGIUM.BE/DOCS/AVIS-2018-LOI-MODIFIANT-LOI-VOLONTARIAT.PDF](https://CONSEILSUPERIEURVOLONTAIRES.BELGIUM.BE/DOCS/AVIS-2018-LOI-MODIFIANT-LOI-VOLONTARIAT.PDF)

Actuellement, le projet de loi soumis au parlement par le gouvernement en affaires courantes ne prévoient pas ces modifications, malgré les demandes du Conseil Supérieur des Volontaires et des 1.600 citoyens/organisations qui avaient signé l'appel à pétition de la PFV.

4. Une représentation des volontaires auprès des différents niveaux de pouvoir

A l'image du Conseil Supérieur des Volontaires, un organe consultatif instauré au niveau fédéral, le réseau propose que la Région et les communes bruxelloises instaurent un véritable dialogue avec les volontaires, qu'ils soient consultés sur les projets législatifs qui touchent à leurs intérêts et qu'ils puissent communiquer leurs attentes, leurs besoins et relayer les difficultés rencontrées sur le terrain.

Moyens matériels et logistiques

5. Fournir une assurance gratuite à tous les volontaires

Aujourd'hui, la Cocof offre une assurance gratuite limitée à 200 prestations par an par organisation. Cette assurance étend la protection des volontaires à des risques qui ne sont pas prévus par la loi sur le volontariat de 2005. Ainsi, certaines organisations peuvent assurer gratuitement leurs bénévoles en responsabilité civile, dommages corporels et protection juridique tandis que d'autres n'ont pas cette possibilité et limitent la couverture à la responsabilité civile.

Le réseau recommande que la Cocof finance de telles assurances pour tous les bénévoles, sans limiter leur action en nombre de jour, de sorte que tous les volontaires bruxellois puissent jouir d'une telle protection quelle que soit l'organisation dans laquelle ils s'investissent.

6. Couvrir les frais de déplacements des volontaires

De nombreux volontariats en action sociale impliquent l'usage des transports ou d'un véhicule personnel : collecter des invendus, accompagner une personne dans ses démarches, partager un loisir avec un enfant, amener un bénéficiaire chez le médecin, rendre visite à une personne âgée, assurer une mission de nuit... ou tout simplement se rendre sur le lieu de l'activité volontaire.

Certaines organisations ne disposent pas de moyens pour couvrir ces frais (et encore moins pour assurer les véhicules par une omnium missions). Or ces frais constituent un frein à l'engagement, en particulier pour les personnes qui disposent de revenus limités.

Le réseau recommande d'offrir aux organisations un financement spécifiquement dédié à couvrir les frais de déplacements des volontaires. D'autres pistes pourraient également être explorées.

7. Mettre des locaux à disposition des volontaires

De nombreuses organisations n'ont pas de locaux suffisamment grands pour mener leurs différentes actions à bien. Elles n'ont pas toujours accès à une salle de réunion, un espace suffisant pour organiser une formation,

des locaux permettant de mener leurs actions dans de bonnes conditions (espaces confidentiels, espaces de convivialité, espaces de stockage...).

Le réseau préconise la mise à disposition de locaux (existants ou nouveaux), appartenant à la Région et aux communes, pour les projets portés et menés avec des volontaires en action sociale afin de leur permettre de mener leurs activités, formations, réunions, événements...

8. Rendre les locaux des organisations accessibles aux PMR

Le volontariat en action sociale pourrait être plus inclusif, s'il pouvait plus systématiquement s'adresser aux personnes à mobilité réduite. Or, beaucoup d'organisations n'ont pas l'expertise en interne pour identifier les besoins d'aménagement et en évaluer le coût. En outre, elles ne disposent pas de moyens financiers et humains pour permettre leur mise en œuvre.

Le réseau demande que la Région mette à disposition des organisations l'expertise technique ainsi que des moyens financiers permettant d'aménager leurs locaux.

Formations et outils utiles au secteur

9. Financer la formation des bénévoles

La formation des bénévoles est un enjeu crucial en action sociale. Elle est un outil essentiel pour permettre aux volontaires d'être à l'aise dans leurs tâches et les relations avec les bénéficiaires, de se conformer aux cadres légaux de l'activité, de garantir la qualité des services offerts. Toutefois, la mise en œuvre d'une formation nécessite une expertise (identifier les besoins, concevoir et animer une formation), de démultiplier les modules pour s'adapter aux contraintes horaires et besoins des différents bénévoles, des moyens financiers (pour le formateur/trice, le local, le matériel, l'intendance...).

Accorder des subventions ponctuelles ou récurrentes permettra tant aux petites organisations (composées parfois uniquement de bénévoles), qu'aux moyennes et grandes organisations d'envoyer leurs bénévoles en formation, de leur proposer l'accès à un superviseur externe (pour prendre du recul sur son vécu), d'organiser ponctuellement un coaching d'équipe ou des interventions récurrentes en interne.

10. Faciliter l'intégration d'un module « Volontariat » dans les écoles sociales

En action sociale, de nombreux travailleurs sociaux et éducateurs doivent collaborer avec des bénévoles, voire les encadrer. Peu d'entre eux ont eu l'occasion de suivre une formation à ce sujet, d'autant plus qu'ils assument cette tâche en plus de leurs autres missions. Or, ce travail est souvent sous-estimé et il s'avère dans les faits plus complexes qu'il n'y paraît.

Intégrer cette dimension du travail social dans le parcours scolaire des futurs assistants sociaux et éducateurs permettrait de favoriser les collaborations fructueuses et respectueuses de chacun. Ainsi, un module de formation pourrait être intégré dans le programme de cours au sein des Hautes Ecoles sociales. Il permettrait d'acquérir une vision d'ensemble du métier de coordinateur de volontaires, de se familiariser aux spécificités de l'encadrement des bénévoles et de susciter la réflexion sur la complémentarité entre les travailleurs sociaux/éducateurs et les bénévoles.

Le réseau souhaite que la Communauté française joue un rôle de facilitateur dans la mise en place de partenariats avec les écoles sociales pour le développement d'un module de formation consacré au volontariat.

11. Promouvoir les outils « Volontariat » du secteur

De nombreuses organisations ont créé des publications, des formations, des outils et des réseaux qui pourraient être utiles à d'autres travailleurs et bénévoles du secteur. Ceux-ci ne sont pas toujours bien connus et souffrent d'une faible visibilité.

Le réseau recommande que la Région valorise et diffuse ces outils par le biais de son site Internet et de ses autres moyens de communication.

12. Mener une étude statistique approfondie sur le volontariat à Bruxelles

En 2015, la Fondation Roi Baudouin, en partenariat avec le SPF Economie et des universités belges, a édité une enquête sur le volontariat en Belgique. Malheureusement, les échantillons de cette enquête n'étaient pas suffisamment significatifs que pour avoir des informations détaillées par secteur ou par commune en Région bruxelloise. Or, une connaissance fine des profils de volontaires dans un secteur, de leur répartition géographique, ... contribuerait à établir une stratégie efficace pour lever les freins au volontariat.

Le réseau demande à la Région de financer le coût d'une telle enquête, par exemple en s'associant à la Fondation Roi Baudouin.

13. Renforcer le réseau VolontariAS

Les acteurs de terrain reconnaissent le réseau comme un réel levier pour améliorer les pratiques et lever les freins. Ils considèrent aussi la PFV comme une coupole qui permet de mettre en œuvre des actions utiles à leur travail. Ils souhaitent poursuivre la recherche-action mais aussi pouvoir financer des actions complémentaires telles qu'une campagne de communication adressée au grand public autour du volontariat en action sociale, des mises au vert pour les volontaires, un programme d'intervision récurrent pour les acteurs de terrain, des accompagnements sur mesure pour les organisations...

Contact



Rue Royale 11 – 1000 Bruxelles

T. 02 512 01 12

volontarias@levolontariat.be

www.levolontariat.be/volontarias

VolontariAS est un réseau financé par la Cocof.

Editeur responsable : Karin Toussaint – Bruxelles